



SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET/BUREAU/SOCIETE) POUR L'ETUDE D'INTEGRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESEAU INTERCONNECTE DE L'OMVS

1. La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a, dans le cadre de ses activités d'investissements a prévu dans le budget l'investissement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la **réalisation de l'étude d'intégration des énergies renouvelables (ENR) dans le réseau Interconnecté de l'OMVS.**
2. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali a l'intention de procéder, **sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Cabinet de Consultants pour la réalisation de l'étude d'intégration des énergies renouvelables dans le réseau Interconnecté de l'OMVS.**
3. Les objectifs généraux de cette étude consistent à :
 - Déterminer les investissements nécessaires au renforcement du réseau de l'OMVS afin d'assurer sa stabilité et son exploitation en vue de l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique des 4 pays membres au sein du système d'échange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEOA/WAPP) ;
 - Déterminer les quantités d'échanges d'énergies possibles tant en importation qu'en exportation entre le RIMA, le RIO et les réseaux de l'OMVG/CLSG, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.
2. Les objectifs spécifiques de cette étude consistent à :
 - Déterminer la capacité d'absorption de la production renouvelable par le réseau de l'OMVS ;
 - Confirmer le taux de pénétration admissible des énergies renouvelables dans chaque pays membre de l'OMVS ;
 - Déterminer le niveau de flexibilité et de réserve tournante du parc de production de l'OMVS dans ses configurations actuelles et futures (réserve primaire et secondaire) ;
 - Déterminer le niveau de pertes en GWh/an et en % de la production totale sur le réseau actuel et futur de l'OMVS ;
 - Déterminer le niveau de stockage requis pour assurer une intégration viable des centrales solaires et éoliennes.
3. Les Services du Consultant, sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :
 - Réaliser une collecte des données ;
 - Etudier les options de raccordement des futurs projets de centrales dans le RIMA ;
 - Étudier le système électrique de l'OMVS dans ses configurations actuelles et futures ;
 - Etudier les besoins en système de stockage et/ou de régulation de fréquence par batteries ;
 - Formuler des recommandations en vue de l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques du RIMA, du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Guinée ;
 - Former le personnel technique de la SOGEM.
4. La Direction Générale de la SOGEM invite les Candidats (Cabinets/Sociétés) qualifiés et ayant une expertise confirmée dans le domaine, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. Les Consultants doivent avoir les qualifications et/ou répondre aux exigences suivantes :

2. Etre un Cabinet de Consultants ayant des expériences avérées dans les études des d'intégration de centrales dans un réseau électrique de façon générale et des études d'intégration de centrales Energies Renouvelables dans un Réseau Electrique de façon spécifique ;
3. Etre un Cabinet de Consultants capable de mobiliser une équipe d'experts de haut niveau pour la mission et ayant chacun une expérience confirmée avec des références solides dans le domaine des missions similaires (mission relative à l'étude d'intégration de centrales à Energies Renouvelables dans un Réseau Electrique).

Pour ce faire, les Consultants intéressés doivent justifier qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services tout en fournissant les documents suivants :

- Une lettre de déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts ;
- les références du candidat dans le domaine des études de centrales de façon générale et des études d'intégration de centrales Energie Renouvelables de façon spécifique en spécifiant **pour chaque mission effectuée dans le passé**:
 - le nom du bénéficiaire ;
 - la période de la mission ;
 - le coût de la mission ;
 - une attestation émise par le bénéficiaire de la mission ou tout autre document qui confirme la réalisation de la mission.

La SOGEM se réserve le droit d'exiger ou de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis pendant l'examen des dossiers.

Seules les missions qui font l'objet d'attestations émises par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), telle que décrite dans le Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016. La liste restreinte sera également élaborée en application des dispositions dudit manuel. Le nombre de candidats à retenir sera de trois (3) à six (6).

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des clauses 1.5 « Conditions de participation aux marchés de la SOGEM » et 1.7 « Principes d'éthique et d'intégrité-Sanctions » du Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016 sont applicables.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures, à l'adresse suivante : Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), ACI 2000 BP E 4015, Bamako, République du MALI/Tél : + (223) 20 23 32 86, E-mail : amadou.demebele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org.

9. Les manifestations d'intérêt, en langue française, doivent être déposées, au plus tard le **jeudi 02 juin 2022, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Sélection d'un Consultant pour la réalisation de l'étude d'intégration des énergies renouvelables dans le réseau Interconnecté de l'OMVS »**, aux adresses ci-après :

a) Direction Générale de la Société de Gestion de Manantali (SOGEM)
Adresse : ACI 2000 Parcelle n° 2501-, Bamako, République du MALI
Tél : + (223) 20 23 32 86/20 23 26 57/Secrétariat du Directeur Général, 3^{ème} Etage
Bamako, République du MALI

Ou

b) courriel suivants: amadou.demebele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et
seydou.sidibe@sogem-omvs.org

Fait à Bamako, le mardi 17 mai 2022

Le Directeur Général de SOGEM,



Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE